



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réser
au
Monit
belg



19097590

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

03 JUL. 2019

DIVISION MONS

201
[Signature]

N° d'entreprise : 0889.948.670

Dénomination

(en entier) : **Au bonheur du jour**(en abrégé) : **ABJ**

Forme juridique : ASBL

Siège : chemin du tour lette, 53c à 7060 Soignies

Objet de l'acte : Composition du conseil d'administration

MONITEUR BELGE

11-07-2018

BELGISCH STAATSBLAD

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18/06/2019 (20h) tenue à la drève de linkebeek, 49A à 1640 Rhose-Saint-Genèse

Présents :

Madame Vanderkelen Yvette, président

Madame Louwagie Bernadettex, secrétaire

Monsieur Tackoen Frédéric, trésorier

Madame Vanderlinden France, administratrice

Invités :

Madame Desmecht Catherine

Les mandats du Conseil d'Administration sont reonouvellés.

Par décision de l'assemblée générale lors de la constitution (08/06/2007), les administrateurs ont été élus pour un terme de 6 (six) ans et ce conformément à l'article 9 des statuts coordonnés. Ces mandats viennent à échéance le 16/12/2019

A l'unanimité des membres présents et sur proposition de l'assemblée générale de ce 18/06/2019 la répartition et la composition du conseil d'administration de "Au bonheur du jour" sont les suivantes à dater de ce jour pour un terme de 6 ans à savoir :

Madame Vanderkelen Yvette, président domiciliée au chemin tour lette, 53c/2 à 7060 Soignies

Madame Louwagie Bernadettex, secrétaire domiciliée à la chaussée de Braine, 66 à 7060 Soignies

Monsieur Tackoen Frédéric, vice-présidente domicilié à l'avenue de la petite espinette, 7 à 1180 Uccle

Madame Vanderlinden France, administratrice domiciliée à la drève de Linkebeek, 49A à 1640 Rhode-Saint-Genèse

Par ailleurs, conformément aux articles 13 et 13bis des statuts coordonnés de l'asbl Au bonheur du jour, le conseil d'administration confirme les délégations de pouvoir suivantes :

- Ont la signature pour les actes engageant l'asbl et pour gestion journalière (par exemple : paiement des rémunérations, des honoraires médicaux et autres, ONSS, précompte professionnel, fournitures, ...):

Madame Desmecht Catherine

Pour extrait conforme

Soignies, le 18 juin 2019

Y. Vanderkelen
Président.

[Signature of Y. Vanderkelen]

AS *[Signature]*

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature